



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 03 mai 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : capture définitive de spécimens de la Grenouille rieuse - *Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771) sur la commune de Hyères (Île du Levant) avec opération d'estimation des populations et intervention d'éradication sur 3 spécimens sur l'année 2021.

Demandeur : Initiative pour les Petites Îles de Méditerranée (Initiative PIM)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe (dossier de demande - note)

Contexte

L'Initiative PIM est une ONG internationale pour la promotion et l'assistance à la gestion d'espaces insulaires méditerranéens en matière de biodiversité. La Grenouille rieuse, introduite intentionnellement sur l'île est un compétiteur potentiel de la seule espèce locale d'amphibiens de l'archipel des îles d'Hyères : le Discoglosse sarde - *Discoglossus sardus Tschudi in Otth*, 1837. L'intervention d'éradication porte sur 3 spécimens de Grenouille Rieuse.

La Grenouille rieuse est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture et destruction de spécimens d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

Amélioration des connaissances sur la population de la Grenouille rieuse, et plus particulièrement :

- protection de la faune et de la flore

Consultation(s) pour avis

partenariat établi avec le parc national de Port-Cros en 2020 avec intervention programmée initialement en 2020, reportée en 2021 à cause du contexte sanitaire COVID19.

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 06 mai 2021

Fin de la consultation : 27 mai 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr